

## La Validation des Acquis de l'Expérience V.A.E

6 Centres de Validation dans l'académie de Lille :  
Lille, Valenciennes, Avesnes-sur-Helpe, Calais, Hénin-Beaumont et  
Bruay-la-Buissière au LP Pierre Mendès France.

Mesdames BAILLEUX & DELBREUVE vous accueillent pour votre  
démarche V.A.E.

### Qui peut demander une V.A.E ?



Les salariés, les non-salariés, les bénévoles, les indépendants, les  
demandeurs d'emplois

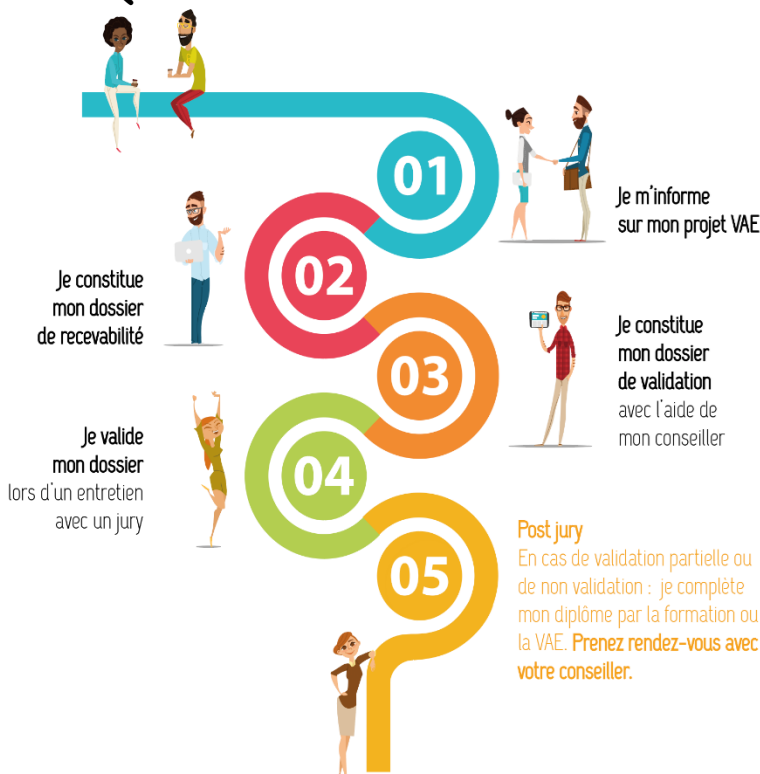
### Quelles sont les conditions pour effectuer une demande ?

Avoir travaillé au moins 1607h (1 an à temps plein), dans un ou plusieurs  
emplois en lien avec la certification visée.

### Quels sont les certifications disponibles ?

Plus de 2200 certifications possibles ! (Tous ministères confondus)

### Quelle est la démarche ?



**Post jury**  
En cas de validation partielle ou de non validation : je complète mon diplôme par la formation ou la VAE. Prenez rendez-vous avec votre conseiller.

Nous vous invitons à  
contacter dès à présent

votre centre de validation :

**03.21.62.49.27**

**cv.bruay-la-buissiere@ac-lille.fr**